



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@orange.fr

**MISE EN PLACE
D'UNE RESERVE
D'EAU SUR LE
PLATEAU
D'EMPARIS**

**Demande d'aide au
titre de la mesure
07.61 du
Programme de
Développement
Rural Rhône-Alpes
intitulée « mise en
valeur des espaces
pastoraux »**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/60

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN.

EXCUSES : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL), Hugues BEAUME (pouvoir à Delphine MIALON).

ABSENTS : Guy BERARD, Roger GIRAUD.

Secrétaire de séance : François PINATEL.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2016 les alpages de la commune sont gérés par l'Association Foncière Pastorale autorisée (AFPa). Depuis l'été 2017, l'AFPa a contractualisé une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement Pastoral (GP) de Mizoën qui regroupe 3 éleveurs pour environ 1 700 ovins.

L'accès à l'eau pour les animaux sur la partie haute du plateau, pâturée fin août et septembre, est problématique et nécessite un aménagement. En effet, l'abreuvement naturel dans le cours d'eau du Rif Tort ou dans le lac des Mouterres n'est pas idéal pour les animaux et pose de réels problèmes environnementaux. L'enjeu est de créer un point de stockage grâce au trop plein du captage existant alimentant les refuges et ensuite d'assurer une bonne distribution de l'eau pour les animaux.

L'aménagement communal consiste en la connexion à la sortie du captage existant et reprise du trop-plein, la mise en place d'une réserve souple de 200m³ avec tissu de protection, le branchement sur la citerne d'un tuyau d'alimentation des futurs abreuvoirs et la mise en place d'une clôture de protection des ouvrages. Le GP de Mizoën a en parallèle déposé une demande d'aide pour l'installation d'une alimentation d'eau et la mise en place d'abreuvoirs.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 20 490,00 € HT et comprend :

- Fourniture et mise en place citerne :	19 060,00 € HT
- Assistante de la F.A.I. :	1 430,00 € HT

Le Conseil municipal, à 3 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

DECIDE d'engager cette opération et **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2019,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible, et dans la limite des taux de financement autorisés, du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, de l'Europe et d'autres organismes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

✓ Prix de revient prévisionnel :	20 490,00 €
✓ Subvention du Conseil Régional 35 % :	7 171,50 €
✓ Subvention du FEADER 35 % :	7 171,50 €
✓ Autofinancement de la Commune 30 % :	6 147,00 €

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral,

S'ENGAGE à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans et à se soumettre aux contrôles, y compris sur place.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

